



CIRCULAIRE N° ²⁷⁴⁹ /MBPE/DGD du ^{04 MAI 2021} _____
(DIFFUSION GÉNÉRALE)

Objet : Renouvellement des formulaires de franchises

Réf. : - Courrier n° 06974/MEMAEIAD/SG/DGPE/DPI/SDPI-MDC/NCP/NMC
du 22/04/2021

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que, dans le cadre du processus de numérisation des documents d'identité et autres documents et actes officiels délivrés par ses services, **le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora a mis en circulation de nouveaux formulaires de franchises et ce, depuis le 29 mars 2021.**

Sont concernés, par ce renouvellement qui vise la sécurisation des actes, les formulaires ci-dessous :

- Demande d'admission en franchise (1) ;
- Demande d'admission en franchise de tabacs, vins fins et alcools (1) ;
- Demande d'admission temporaire et d'immatriculation dans la série CI-1 d'un véhicule automobile ;
- Demande d'admission temporaire et d'immatriculation dans la série diplomatique d'un véhicule automobile (1) ;
- Demande d'admission temporaire et d'immatriculation dans la série IT d'un véhicule automobile (1) ;
- Régime douanier des voitures automobiles immatriculées dans la série diplomatique ;
- Régime douanier des voitures automobiles immatriculées dans la série IT ;
- Attestation de don ;
- Autorisation préalable de réexportation ;
- Autorisation définitive de réexportation ;
- Autorisation préalable de vente ;
- Autorisation définitive de vente ;
- Autorisation préalable de mutation ;
- Autorisation définitive de mutation.

Je précise, à toutes fins utiles, que **les anciens formulaires ne seront plus valables à compter du 31 mai 2021.**

J'invite tous les services à veiller au strict respect des dispositions de la présente.

P.J : Spécimens des nouveaux formulaires

Ampliations

- MBPE/Cab
- MEMAEIAD/Cab
- CGECI
- UGECI
- FNSCI
- Chbre CcE & industrie CI
- Chbre CcE & industrie Française
- Chbre CcE & industrie Libanaise
- Chbre CcE & industrie Européenne
- GUCE
- Syndicat de Transitaires s/c BOLLORE
- Syndicat National des Transitaires de CI
- SYNAT-CI
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
Le Directeur
Général
Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National

République de Côte d'Ivoire

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

DIRECTION GENERALE DU PROTOCOLE D'ETAT

DIRECTION DES PRIVILEGES ET IMMUNITES



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° A 0000000

DEMANDE D'ADMISSION EN FRANCHISE
de tabacs, vins fins et alcools (1)

L'Ambassade
La Mission
Le Consulat (2)

d a l'honneur de demander

l'admission en franchise, au titre des privilèges diplomatiques, des tabacs, vins fins et alcools ci-après désignés :

NATURE DES PRODUITS (3)	NOMBRE d'unités (4)	CONTENANCE ou poids unitaire (5)	DEGRE d'alcool	BUREAU de douane d'importation ou nom et adresse du fournisseur	ADRESSE de livraison

Le Chef de Mission soussigné certifie que les produits ci-dessus sont destinés exclusivement (2) :

- à son usage personnel;
- à l'usage officiel de la Mission;
- à l'usage personnel de

Carte diplomatique n° du

Abidjan, le

Signature du Chef de Mission et cachet de la Mission
(Nom et qualité du signataire)

AVIS DU MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES
(Direction Générale du Protocole d'Etat)

DECISION DU MINISTERE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT
(Direction des Douanes)

(1) A transmettre en cinq (05) exemplaires au Ministère des Affaires
Etrangères, Direction des Privilèges et Immunités.

(2) Rayer les mentions inutiles.



OBSERVATIONS

Etablir un bon par fournisseur ou par bureau de Douane d'importation et par produits (tabacs, vins fins ou alcools).

- (1) A adresser en cinq (05) exemplaires au Ministère des Affaires Etrangères (Direction du Protocole d'Etat).
- (2) Rayer les mentions inutiles.
- (3) Pour boissons, préciser vins fins ou champagne.
Pour alcools, préciser whisky, cognac, gin, etc.
Pour tabacs, préciser cigarettes, cigares, etc.
- (4) Pour boissons et alcools, préciser le nombre de bouteilles.
Pour tabacs, préciser le nombre de paquets, d'étuis.
- (5) Pour boissons et alcools, préciser la contenance en centilitres des bouteilles.
Pour tabacs, préciser le poids net par paquet, étui ou boîte.





DEMANDE D'ADMISSION TEMPORAIRE ET D'IMMATRICULATION
DANS LA SERIE CI-1 D'UN VEHICULE AUTOMOBILE

L'Ambassade
La Mission
Le Consulat (2) || d a l'honneur

de demander l'admission temporaire du véhicule automobile ci-après désigné :

Genre VP Marque

Type N° de la série du type

Carrosserie Energie

Puissance (en CV) Nombre de places assises

Couleur (haut) (bas)

Qu'il a été acheté en Côte d'Ivoire, le à

importé de l'étranger, le par le bureau de Douane d

Que les droits et taxes dus au moment de l'achat de l'importation n'ont pas été acquittés.

Qu'il est assuré par

Et demande l'immatriculation dans la série CI-1 de ce véhicule destiné

A l'usage officiel

Dans le cadre du projet

Ledit véhicule ne pourra pas être cédé ou vendu à une tierce personne sans l'accord préalable des autorités compétentes.

Abidjan, le

Signature du Chef de Mission et cachet
(Nom et qualité du signataire)

SPECIEMENT

AVIS DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	DECISION DE LA DIRECTION DES DOUANES	DECISION DES TRANSPORTS ROUTIERS
N° d'immatriculation proposé	Arrivée n° du AT Abidjan, le	Véhicule immatriculé Le Sous le n°
Départ n° du	Départ n° du	

(1) A transmettre en six (06) exemplaires au Ministère des Affaires Etrangères, Direction des Privilèges et Immunités.

(2) Rayer les mentions inutiles.





DEMANDE D'ADMISSION TEMPORAIRE ET D'IMMATRICULATION
DANS LA SERIE DIPLOMATIQUE D'UN VEHICULE AUTOMOBILE (1)

L'Ambassade
La Mission
Le Consulat (2)

d a l'honneur

de demander l'admission temporaire, au titre des privilèges diplomatiques, du véhicule automobile ci-après désigné :

Genre Marque
Type N° de la série du type
Carrosserie Energie
Puissance (en CV) Nombre de places assises
Couleur (haut) (bas)

déclare (2)

qu'il a été acheté en Côte d'Ivoire, le à M.
importé de l'étranger le par le bureau de Douane d
que les droits et taxes dus au moment de l'achat ou de l'importation ont été acquittés,
qu'il est assuré par

et demande l'immatriculation dans la série diplomatique de ce véhicule destiné (2)

à l'usage officiel de la Mission,

à l'usage personnel de M.

Carte diplomatique N° du

en remplacement du véhicule N° vendu le

ABIDJAN, le

Signature du Chef de Mission et cachet,
(Nom et qualité du signataire)

D.4

AVIS DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	DECISION DE LA DIRECTION DES DOUANES	DECISION DES TRANSPORTS ROUTIERS
N° d'immatriculation proposé	Arrivée n° du	Véhicule immatriculé
	AT Abidjan, le	Le Sous le n°
Départ n° du	Départ n° du	

(1) A transmettre en six (06) exemplaires au Ministère des Affaires
Etrangères, Direction des Privilèges et Immunités.
(2) Rayer les mentions inutiles.



République de Côte d'Ivoire

République de Côte d'Ivoire



DEMANDE D'ADMISSION TEMPORAIRE ET D'IMMATRICULATION
DANS LA SERIE IT D'UN VEHICULE AUTOMOBILE (1)

L'Ambassade
La Mission
Le Consulat (2) || d a l'honneur

de demander l'admission temporaire du véhicule automobile ci-après désigné :

Genre Marque
Type N° de la série du type
Carrosserie Energie
Puissance (en CV) Nombre de places assises
Couleur (haut) (bas)

déclare (2)
qu'il a été acheté en Côte d'Ivoire, le à M.
importé de l'étranger le par le bureau de Douane d
que les droits et taxes dus au moment de l'achat ou de l'importation n'ont pas été acquittés,
qu'il est assuré par

et demande l'immatriculation dans la série IT de véhicule destiné (2)
à l'usage personnel de M.
Qualité : arrivé en Côte d'Ivoire le
Passport de service n° du
en remplacement du véhicule n° vendu le

ABIDJAN, le

Signature du Chef de Mission et cachet,
(Nom et qualité du signataire)

SPECIMEN

AVIS DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	DECISION DE LA DIRECTION DES DOUANES	DECISION DES TRANSPORTS ROUTIERS
N° d'immatriculation proposé	Arrivée n° du	Véhicule immatriculé
	AT Abidjan, le	Le Sous le n°
Départ n° du	Départ n° du	

(1) A transmettre en six (06) exemplaires au Ministère des Affaires
Etrangères, Direction des Privilèges et Immunités.
(2) Rayer les mentions inutiles.



REGIME DOUANIER DES VOITURES AUTOMOBILES
IMMATRICULEES DANS LA SERIE DIPLOMATIQUE

ENGAGEMENT RELATIF A L'IMPORTATION EN ADMISSION TEMPORAIRE
D'UN VEHICULE AUTOMOBILE (1)

Je soussigné (2) || Ambassade ||
	Mission	
	Consulat	
	Madame	
	Monsieur	

sollicitant l'immatriculation dans la série diplomatique de la voiture automobile Marque
Type dont les caractéristiques sont précisées au verso de la présente.

M'engage :

- 1° A se (me) conformer aux dispositions de la réglementation douanière relative au régime de l'importation en admission temporaire, notamment, en ce qui concerne l'interdiction de prêt, de vente ou de location, des véhicules admis au bénéfice de ce régime ;
- 2° A signaler, dès que possible et au plus tard à l'expiration d'un délai d'un mois après la date de cessation des fonctions, au bureau de Douane d (3) tout changement dans ma situation qui serait susceptible de me faire perdre le bénéfice des privilèges et immunités diplomatiques ;
- 3° A présenter ledit véhicule au bureau de Douane d (3) aux fins de régularisation de la situation douanière, dans le cas où :
 - Je perdais le bénéfice du statut diplomatique ;

Je

 - Elle désirerais procéder à sa revente à un tiers ;

Il
- 4° A faire constater par la Douane, en remettant la présente formule, la sortie de Côte d'Ivoire du véhicule, en cas de réexportation définitive.

Fait à le

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » (4)

NOTA : Un exemplaire de la présente demande sera renvoyé au requérant après immatriculation de la voiture et devra être conservé par l'intéressé pour tout contrôle éventuel.
Cet exemplaire sera déposé à la Direction des Douanes en cas de départ de Côte d'Ivoire et d'exportation définitive du véhicule.

(1) A souscrire seulement par les personnes de statut diplomatique qui demandent le bénéfice du régime de l'importation temporaire.
(2) Nom et prénoms du soumissionnaire s'il s'agit d'un véhicule personnel. Rayer les mentions inutiles.
(3) A compléter par le Service des Douanes.
(4) A signer par le Chef de Mission s'il s'agit d'un véhicule de service, par le propriétaire s'il s'agit d'un véhicule personnel.

REGIME DOUANIER DES VOITURES AUTOMOBILES
IMMATRICULEES DANS LA SERIE IT

ENGAGEMENT RELATIF A L'IMPORTATION EN ADMISSION TEMPORAIRE
D'UN VEHICULE AUTOMOBILE (1)

Je soussigné Mme, M.

sollicitant l'immatriculation dans la série IT de la voiture automobile Marque

Type dont les caractéristiques sont précisées au verso de la présente.

M'engage :

1° A se (me) conformer aux dispositions de la réglementation douanière relative au régime de l'importation en admission temporaire, notamment, en ce qui concerne l'interdiction de prêt, de vente ou de location, des objets admis au bénéfice de ce régime ;

2° A signaler, dès que possible et au plus tard à l'expiration d'un délai d'un mois après la date de cessation des fonctions, au bureau de Douane d (3) tout changement dans ma situation qui serait susceptible de me faire perdre le bénéfice de l'importation en franchise temporaire ;

3° A présenter ledit véhicule au bureau de Douane d (3) aux fins de régularisation de la situation douanière, dans le cas où :

- Je désirerais procéder à sa revente à un tiers ;

4° A faire constater par la Douane, en remettant la présente formule, la sortie de Côte d'Ivoire du véhicule, en cas de réexportation définitive.

Fait à le

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » (4)

NOTA : Un exemplaire de la présente demande sera renvoyé au requérant après immatriculation de la voiture et devra être conservé par l'intéressé pour tout contrôle éventuel.

Cet exemplaire sera déposé à la Direction des Douanes en cas de départ de Côte d'Ivoire et d'exportation définitive du véhicule.

(1) A souscrire seulement par les personnes non diplomatiques qui demandent le bénéfice du régime de l'importation temporaire.

(2) Nom et prénoms du soumissionnaire.

(3) A compléter par le Service des Douanes.

(4) A signer par le propriétaire du véhicule.



ATTESTATION DE DON

N°

OBJET :

REF. :

NOM DU DONATEUR

M. Mme Mission Organisme :

NOM DU BENEFICIAIRE

M. Mme Mission Organisme :

MARQUES ET NUMEROS	NOMBRE de Colis	ESPECES DES CO Contenu déclaré	POIDS Déclaré	OBSERVATIONS

SPECIEMENT

Provenance de la franchise :

Embarquée sur :

Partant de : le :

Transitaire à destination :

Montant de la facture marchandises :

Montant de la facture emballage :

DEMANDE EN FRANCHISE présentée par (Nom et qualité du signataire)

OBSERVATION MINISTERE AFF. ETRANGERES

AUTORISATION DONNEE par M. le Directeur Douane

Abidjan, le.....

Abidjan, le.....

Abidjan, le.....



République de Côte d'Ivoire

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

DIRECTION GENERALE DU PROTOCOLE D'ETAT

DIRECTION DES PRIVILEGES ET IMMUNITES



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

N° A 0000000

N°.....

AUTORISATION PREALABLE DE REEXPORTATION

Je soussigné, autorise la réexportation du véhicule automobile :

Marque :

Numéro d'Immatriculation :

Date de l'Immatriculation :

Numéro de châssis :

Propriétaire :

Fonction :

Numéro de la Carte Diplomatique :

Mission / Organisme :

.....

Date de l'admission temporaire :

SPECIMEN

Fait à Abidjan, le

A adresser en six (06) exemplaires au Ministère des Affaires Etrangères, Direction des Privilèges et Immunités.

NB : Cette autorisation est valable un (01) an à compter de sa date de signature.



Ministère des Affaires Étrangères
Direction Générale du Protocole d'État
Direction des Privilèges et Immunités

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DIRECTION GENERALE DU PROTOCOLE D'ETAT
DIRECTION DES PRIVILEGES ET IMMUNITES



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° B 0000000

N°

Abidjan, le

AUTORISATION DEFINITIVE DE REEXPORTATION

LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

AUTORISE

M. Mme Mission Organisme :

QUALITE :

ADRESSE :

A REEXPORTER

PAR VOIE MARITIME AERIENNE TERRESTRE

A DESTINATION DE :

SON VEHICULE

MARQUE :

N° CHASSIS :

IMMATRICULATION : DATE :

COULEUR DU VEHICULE :

EXPEDITEUR (TRANSITAIRE)

RAISON SOCIALE :

ADRESSE COMPLETE :

CARTE D'IDENTITE / PASSEPORT :

TELEPHONE :

EMAIL :

A adresser en six (06) exemplaires au Ministère des Affaires
Étrangères, Direction des Privilèges et Immunités.

Pièces jointes :
- Dossier autorisation préalable de réexportation.
- Attestation de réexportation (Transitaire).





N°

AUTORISATION PREALABLE DE VENTE

Je soussigné, autorise la mise en vente du véhicule automobile :

Marque :

Numéro d'Immatriculation :

Date de l'Immatriculation :

Numéro de châssis :

Propriétaire :

Fonction :

Numéro de la Carte Diplomatique :

Mission / Organisme :

.....

Date de l'admission temporaire :

Fait à Abidjan, le

A adresser en six (06) exemplaires au Ministère des Affaires
Etrangères, Direction des Privilèges et Immunités.

NB : Cette autorisation est valable un (01) an à compter de sa date de signature.



Côte d'Ivoire République de Côte d'Ivoire République de Côte d'Ivoire République de Côte d'Ivoire République de Côte d'Ivoire

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

DIRECTION GENERALE DU PROTOCOLE D'ETAT

DIRECTION DES PRIVILEGES ET IMMUNITES



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° B 0000000

N°

Abidjan, le

AUTORISATION DEFINITIVE DE VENTE

LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE AUTORISE

M. Mme Mission Organisme :

QUALITE :

ADRESSE :

A VENDRE SON VEHICULE

MARQUE :

N° DE CHASSIS :

IMMATRICULATION :

DATE : COULEUR DU VEHICULE :

PREMIERE MISE EN CIRCULATION :

NOUVEL ACQUEREUR

NOM ET PRENOM :

FONCTION :

ADRESSE COMPLETE :

CARTE D'IDENTITE / PASSEPORT :

TELEPHONE :

EMAIL :

A adresser en six (06) exemplaires au Ministère des Affaires
Etrangères, Direction des Privilèges et Immunités.

- Pièces jointes :
- Dossier autorisation préalable de vente.
 - Documents de dédouanement.



de Côte d'Ivoire République de Côte d'Ivoire République de Côte d'Ivoire République de Côte d'Ivoire République de Côte d'Ivoire

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
DIRECTION GENERALE DU PROTOCOLE D'ETAT
DIRECTION DES PRIVILEGES ET IMMUNITES



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° A 0000000

N°

AUTORISATION PREALABLE DE MUTATION

Je soussigné, autorise la mutation du véhicule automobile :

- Marque :
- Numéro d'Immatriculation :
- Date de l'Immatriculation :
- Numéro de châssis :
- Propriétaire :
- Fonction :
- Numéro de la Carte Diplomatique :
- Mission / Organisme :
-
- Date de l'admission temporaire :

SPECIMEN

Fait à Abidjan, le

A adresser en trois (03) exemplaires au Ministère des Affaires
Etrangères, Direction des Privilèges et Immunités.

NB : Cette autorisation est valable un (01) an à compter de sa date de signature.



ne de Côte d'Ivoire République de Côte d'Ivoire République de Côte d'Ivoire République de Côte d'Ivoire République de Côte d'Ivoire

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DIRECTION GENERALE DU PROTOCOLE D'ETAT
DIRECTION DES PRIVILEGES ET IMMUNITES



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° B 0000000

N°

Abidjan, le

AUTORISATION DEFINITIVE DE MUTATION

LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE AUTORISE

LA MUTATION DU VEHICULE

MARQUE :

IMMATRICULATION :

N° DE CHASSIS :

APPARTENANT PRECEDEMMENT A

M. Mme Mission Organisme :

QUALITE :

ADRESSE :

AU PROFIT DE

M. Mme Mission Organisme :

FONCTION :

ADRESSE COMPLETE :

N° CARTE D'IDENTITE/PASSEPORT :

TELEPHONE/ CELL. :

EMAIL :

NOUVELLE IMMATRICULATION

A adresser en trois (03) exemplaires au Ministère des Affaires
Etrangères, Direction des Privilèges et Immunités.

- Pièces jointes :
- Dossier autorisation préalable de mutation.
- Documents de dédouanement.

